



A.S.M.C
Maison des Associations
Boîte n°5
4, Rue Jean Corona
83120 Sainte-Maxime

LA CHARTE ETHIQUE DE L'Association Sportive Maximoise Cyclisme

Préambule :

Le Savoir-faire, le Savoir-être et le Savoir-vivre, sont les trois principes fondamentaux et intangibles qui permettent à un club d'assurer son développement harmonieux.

Etre membre de l'**Association Sportive Maximoise Cyclisme (ASMC)**, **c'est adhérer sans réserves** à la charte éthique du club qui décline les règles de fonctionnement de notre association ainsi que les droits et les devoirs de chacun(e) de ses membres.

I - La Préparation à Une Sortie :

➤ **Les Dispositions Sécuritaires :**

Nous avons sur nous, lors de chaque sortie, les documents essentiels suivants :

- Notre licence
- Notre **Carte E.C.U (Carte En Cas d'Urgence)** qui regroupe les informations médicales essentielles : traitements, allergies, groupe sanguin, contact d'urgence... pour faciliter l'intervention des secours en cas d'accident.
- Le port du casque est obligatoire et nous nous sommes assurés, pour notre sécurité et celles des autres, que nos vélos sont en bon état de fonctionnement.

➤ **La Validation de nos Aptitudes Physiques :**

Chacun est libre, **sous sa propre responsabilité**, de choisir son groupe où le parcours du jour en fonction de ses aptitudes et de ses capacités physiques du moment.



II - Le Respect de nos Valeurs :

A - Le Respect du Code de la route :

- Nous respectons le code la Route et faisons attentions aux autres usagers (voitures, autres cyclistes, piétons, etc....).
- Nous adaptons notre comportement aux conditions de circulation.
- En agglomération, nous ralentissons, et nous sommes encore plus vigilant aux croisements, aux carrefours à sens giratoire et aux rond-points.
- Nous marquons obligatoirement un arrêt aux stop et aux feux rouges.
- Nous roulons naturellement à droite et nous nous mettons en file indienne lorsque les conditions de circulation l'exigent.
- Nous ne restons pas sur la chaussée lorsque nous sommes arrêtés.
- Nous nous interdisons de doubler par la droite (ex: remontée d'une file de voitures à l'arrêt où d'un cycliste au sein du peloton).
- Nous empruntons prioritairement les voies réservées aux cyclistes.

B - Le Respect du Groupe :

- Nous appliquons et respectons les consignes du capitaine de route.
- Nous signalons à notre suivant tous les problèmes et les dangers.
- Nous signalons nos intentions : changements de direction, arrêts, etc....
- Nous maintenons un espace de sécurité avec le cycliste qui nous précède.
- Nous partons ensemble, nous roulons ensemble, nous rentrons ensemble.
- Nous attendons celui qui a des difficultés, sauf demande expresse de celui-ci.
- Lorsque nous sommes impliqués dans un accident, nous nous engageons à adresser dans le délai légal, c'est à dire dans les 5 jours ouvrés qui suivent la date de l'accident, notre déclaration d'accident à l'assureur.

C - Le Respect des Consignes de Sécurité :

La sécurité routière est **un sujet majeur et donc prioritaire**.

Malgré plusieurs relances, certains membres du club ne semblent toujours pas prendre au sérieux les recommandations du Bureau, des Capitaines de route et des encadrants.



Afin d'être encore plus persuasif et efficace, une procédure est mise en place qui consiste à adresser :

- ✓ un 1^{er} avertissement aux récalcitrants
- ✓ puis un 2^{ème} en cas de récidive
- ✓ et enfin au 3^{ème} et dernier avertissement, le Bureau se réunira pour prendre la décision qui s'impose, à savoir **l'exclusion du club**.

Quand un individu se met en danger, et met en danger la vie des autres, ce comportement sera considéré comme une faute grave qui n'amènera aucune tolérance et excuse de la part du club.

D - Le Respect du Club & de nos Partenaires:

Le port du maillot du club est **obligatoire lors de toutes les sorties club**, et cela pour les raisons suivantes :

- Faire honneur à tous nos sponsors, dont le plus important est la ville de Sainte-Maxime. Leurs soutiens financiers, nous permettent de réduire le prix des équipements et de réaliser bien d'autres actions, principalement en faveur des membres, de ce fait ne pas porter le maillot du club serait déplacé vis-à-vis de ces derniers.
- Rouler sans la tenue du club permet d'identifier clairement les sorties « Hors club » dégageant ainsi toute responsabilité de son Président et des membres du bureau.
- Au niveau de la gestion des groupes, le port du maillot permet de mieux nous identifier, d'autre part les automobilistes sont plus sensibles visuellement à un groupe homogène et ne s'aventurent pas à être plus agressif qu'il ne le faut ...
- Sur la route, lors d'un incident le groupe est plus facilement identifiable et n'a aucun mal à gérer le problème sur le terrain. Les automobilistes réagissent, dans ce genre de situation, souvent positivement.
- La pratique du cyclotourisme exclue toute notion de compétition et il doit se pratiquer collectivement, avec solidarité et bienveillance. La même tenue, contribue à souder les équipes, à l'image des sports collectifs, qui ne pourraient pas se pratiquer si chacun décidait de la tenue qu'il porterait avant de rentrer sur un terrain.

En conséquence, il est demandé aux personnes ne portant pas notre maillot de ne pas se joindre à la sortie car il en va de l'image du club et «l'Esprit Club» passe avant tout autre considération.

E - Le respect de la Nature et de l'Environnement :

Nous respectons la nature et l'environnement et nous nous engageons à ne jeter aucun déchet (emballages produits énergétiques, chambres à air, etc.) dans la nature où sur la voie publique.



III - Consignes Générales :

- Nous nous conduisons en personnes responsables et courtoises en toutes circonstances.
- Les cyclistes non membres de l'A.S.M.C, peuvent bénéficier de trois sorties gratuites avec le club sans adhérer à l'association, sous réserve d'être assurés pour cette activité, et sous leur propre responsabilité.
- Au-delà de trois sorties, et selon votre situation, une adhésion au club où une prise de licence est obligatoire.
- Nous prenons connaissance de la Charte Cyclable de notre Fédération qui se trouve sur le site internet de la FFCT <https://ffvelo.fr> où sur celui du club <https://www.veloclubsaintemaxime.fr>
- Les Vélos à Assistance Électrique (V.A.E) sont autorisés mais doivent **obligatoirement** respecter les 3 règles suivantes décrites dans **la norme NF EN 15194**, à savoir :
 - 1 - La puissance nominale du moteur électrique ne doit pas dépasser 250 Watts.
 - 2 - L'assistance dédagée par le moteur doit s'interrompre au-delà de 25 Km/h.
 - 3 - L'assistance ne doit se déclencher que si le pilote pédale et doit nécessairement se couper lorsque le pédalage s'arrête.

IV - Règles d'Engagement et de Solidarité au sein du club :

Nous nous engageons à nous rendre disponible pour aider à l'organisation et ainsi contribuer à la réussite des manifestations organisées par l'ASMC :

- La Maximoise
- Les manifestations sportives (ex : C.L.D, mini-séjours)

Des manifestations organisées par notre Fédération :

- C.E
- C.H
- Cyclo

Des manifestations organisées par la ville de Sainte-Maxime :

- Bike-Festival
- Forum des Associations
- Corso du Mimosa
- La Maxime du Sport

Et plus globalement pour toutes autres manifestations sportives et festives préconisées où organisées par le club.



Fait à Sainte-Maxime, le 5 Juin 2026.

LE PRÉSIDENT

Philippe FAURE

LE SECRÉTAIRE

Eric VINÉE